



NOTICE DEMANDE DE SUBVENTION DREETS **PLATEFORME « DAUPHIN »**

30 avril - 30 juin 2024

Pour faire la demande de subvention DREETS **se connecter à :** <u>https://usager-dauphin.cget.gouv.fr</u> Des guides complets de connexion et de saisie sont disponibles sur la <u>page accueil de l'ANCT</u>.

jermettra de faciliter la saisie Dauphin en réalisant des copier/coller.

Référentes DREETS OCCITANIE

Bernadette ADELAIN	Chargée de mission politique de la ville	<u>bernadette.adelain@dreets.gouv.fr</u>	09.88.88.82.39
Cécile COLIN	Chargée de l'application Dauphin	<u>cecile.colin@dreets.gouv.fr</u>	09.88.88.82.62

CAS D'UNE 1^{ERE} DEMANDE

Les **nouveaux porteurs de projets** doivent **créer un compte** sur la plateforme DAUPHIN. <u>Attention</u> : La création d'un compte peut demander un **délai d'une à deux semaines**.

Pour créer un compte, vous devez fournir directement en ligne les documents suivants :

- la fiche au répertoire SIRENE datée de 2024
- un relevé d'identité bancaire portant le nom et l'adresse de la structure (identiques à la fiche SIRET)
- une adresse électronique valide.

En cas de problème technique, vous pouvez contacter Cécile COLIN (cecile.colin@dreets.gouv.fr)

CAS D'UN RENOUVELLEMENT

Pour se connecter sur DAUPHIN, utiliser l'identifiant et le mot de passe créés l'an passé. <u>Attention</u> : Pour tout renouvellement, il est nécessaire d'avoir saisi les **fiches bilans** <u>au préalable</u>. Le module de justification des actions 2023 est ouvert depuis février 2024.

CONSEILS A LA SAISIE

Important :

- A la fin de la saisie, vous recevrez un mail de confirmation de l'ANCT que vous devez <u>transférer aux</u> <u>deux référentes</u> DREETS Occitanie.
- Pour que les dossiers soient lisibles en DREETS (financement Politique de la ville sur le plan régional), vous devez sélectionner l'item 3 (service déconcentré de l'Etat) OCCITANIE-POLITIQUE DE LA VILLE. (Voir copie d'écran ci-après)

Renseignement des rubriques :

« Informations générales »

- Intitulé / Objectifs : identique à la fiche 1 Description des actions
- Thématique / Dispositif / Fréquence : Menu déroulant
- Nature : Menu déroulant. Choisir : « Projets/actions »
- Description : identique à la fiche 1 Description des actions
- Sélectionner contrat de ville : Dispositif « Hors contrat ville » : Saisir le N° de votre département

« Bénéficiaires »

Menu déroulant : reprenez les éléments de la fiche financement

« Localisation du dossier »

Zone géographique / Localisations : Saisir uniquement le QPV de votre implantation pour « Localisations »

« Moyens matériels et humains »

Personnel rémunéré / personnels non rémunéré : reprenez les éléments de la fiche 2 de l'AAP

« Réalisation et évaluation »

Évaluation / Précisions sur bénéficiaires : reprenez les éléments de vos fiches (Description / Financement)

« Budget prévisionnel » - Il s'agit de celui de l'action et non de la structure

- Sélectionner l'année 2024 (l'action doit obligatoirement débuter en 2024).
- Subventions : reprenez les éléments de la fiche financement y compris les reports éventuels. Distinguez bien les subventions « politique de la ville » qui se complètent éventuellement :
 - Pour l'Etat : Au niveau régional, l'intitulé sera « OCCITANIE-POLITIQUE-VILLE » alors qu'au niveau départemental l'intitulé sera avec le N° et nom de département « 00-NOM-POLITIQUE-VILLE ».
 - Pour les Collectivités : préciser selon leur territoire (commune / département / région)



« Pièces jointes »

Documents à déposer dans le champ « autres pièces » :

- Fiche 1 présentation du projet (document Word)
- Fiche 2 demande de subvention (document Excel)